

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

**PRESENTS** : Messieurs A. VERNISSE – D. QUEZET – JJ COMBARET – S. GUYOT.

Mesdames : D. DEVAUX - R. POUPELIN – O. TIERSONNIER – N. CERCLÉ – V. BONNEMOY et L. BISCHOFF.

**Excusé** : P WUILLEMIN

*Le compte rendu de la séance du 28 Février 2022 est approuvé à l'unanimité.*

## Informations données par Mr Le Maire.

- Les travaux vestiaires sportifs ont commencé depuis 3 semaines environ, mise en place des pieux, terrassement.
- Repas Commission Action Sociale pour les personnes de 70 ans et plus a eu lieu le jeudi 31 Mars à la salle polyvalente préparé par le Carluc.
- Invitation le 28 Avril à la présentation du palmarès des villages fleuris.
- Commission cantine : plusieurs solutions sont à l'étude pour le remplacement de Jacqueline MALLERET qui va partir à la retraite.
- Bulletin municipal : la distribution est prévue début Mai.
- Comité environnement : un point est fait sur les différentes parties fleurissement qui ont été réalisé.

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022.

Le maire informe le conseil que préalablement au vote du budget 2022, il y a lieu de se prononcer sur les taux des deux taxes directes locales. Le conseil municipal décide à l'unanimité le maintien des taux, à savoir :

Taxe foncière (bâti) : -----	36,05 %
Taxe foncière (non bâti) : -----	33,19 %

## VOTE DU BUDGET « COMMUNE ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget 2022 de la Commune qui s'équilibre à, avec reprise de l'excédent N-1 :

- section de fonctionnement : 418 667,27 €
- section d'investissement : 438 077,99 €

## VOTE DU BUDGET « ASSAINISSEMENT ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget 2022 Assainissement qui s'équilibre à, avec reprise de l'excédent N-1 :

- section de fonctionnement : 30 418,81 €
- section d'investissement : 24 500,00 €

## VOTE DU BUDGET « BAR RESTAURANT ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget primitif 2021 Bar Restaurant qui s'équilibre à, avec reprise de l'excédent N-1 :

- section de fonctionnement : 21 000,00 €
- section d'investissement : 24 560,00 €

## Construction vestiaires sportifs – 2<sup>ème</sup> tranche de travaux.

Le Maire expose qu'une 2<sup>ème</sup> tranche de travaux, non prévus initialement, est nécessaire pour la construction de vestiaires sportifs.

Il s'agit principalement de la mise en place de pieux pour supporter le bâtiment et de l'installation d'un moyen de chauffage type pompe à chaleur finalement plus adapté à l'utilisation du local.

Le montant de ces travaux supplémentaires est de 32 095,10 € HT auquel il convient de rajouter le surcoût lié à la maîtrise d'œuvre, soit 3 952,00 € HT.

Ainsi exposé, le Maire propose de solliciter, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, une demande de subvention pour un montant total de 36 047,10 € HT. Les membres à l'unanimité donnent un avis favorable à cette demande.

## **MAITRISE D'ŒUVRE - AVENANT N°1**

Le Maire expose que suite à l'augmentation des tarifs de l'ensemble des lots et une 2<sup>ème</sup> tranche de travaux non prévus initialement nécessaire à la construction de vestiaires sportifs, La Fabrique d'Architecture a réajusté ses honoraires afin d'être en conformité avec le montant du marché.

Les membres à l'unanimité autorisent Le Maire à signer cet avenant.

## **PERMIS DE CONSTRUIRE HANGAR AGRICOLE.**

Le maire informe qu'un arrêté de l'Etat en date du 10/01/2022 refuse un permis de construire à Mr POTHIER Gaël, agriculteur au lieudit « Les Normands ».

Il s'agit de la construction d'un hangar agricole sur une parcelle au lieudit « La Roche » permettant à Mr POTHIER de développer son exploitation et de regrouper en un seul lieu son bétail, son matériel, ses matières premières réduisant ainsi les coûts induit par de nombreux trajets.

Le Conseil considère pertinentes les explications données pour un tel projet et décide à l'unanimité de solliciter auprès de services de l'état avec avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, une dérogation au règlement nationale d'urbanisme en vigueur sur la commune afin d'autoriser le permis de construire déposé.

## **CONVENTION LE PAL / ENEDIS.**

Mr Le Maire informe l'Assemblée qu'Enedis avait planifié des travaux d'élagage sur la commune afin d'entretenir les lignes électriques et souhaite avec l'accord de celle-ci, faire l'expérimentation de récupérer les branches afin de les destiner aux animaux du Pal.

Les membres à l'unanimité, favorable à cette démarche, autorisent le Maire à signer la convention de partenariat avec ENEDIS et LE PAL.

## **DEMANDE D'AIDE FINANCIERE ORGANISATION KAPEVELO.**

Suite à la demande de participation financière pour l'organisation de la KAPEVELO, et après renseignements pris auprès de l'Association qui souhaite relancer leur manifestation sportive le 4 Juin 2022, les membres à l'unanimité décident de leur verser une somme de 50 € qui sera inscrite au BP 2022.

## **MOTION : RESTRUCTURATION DES SERVICES DE LA DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER.**

**Considérant** la fermeture de la Trésorerie de Dompierre-sur-Besbre dans le cadre de la réorganisation des services de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021,

**Considérant** que, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, le traitement des opérations comptables des communes et de la Communauté de communes relève du Service de Gestion Comptable de Moulins-Yzeure,

**Considérant** que les communes et la Communauté de communes subissent les conséquences d'une restructuration de ces services de l'Etat, à savoir, notamment :

- la durée excessive dans le traitement des opérations,
- le dépassement des délais de paiement des fournisseurs et des entreprises,
- la réclamation de paiement aux usagers non destinataires des titres de recettes et des avis

des sommes à payer, du fait d'un retard considérable dans l'envoi des documents...

- réaffirme la nécessité d'un service de gestion comptable de proximité pour les usagers, les communes et leurs établissements publics,

- s'inquiète des conséquences de la restructuration des services de la Direction Départementale des Finances Publiques en matière de traitement des opérations comptables des collectivités et établissements publics,

- demande à maintenir les avantages du service public tel qu'il était dévolu dans les Trésoreries pour les usagers, les collectivités territoriales et leurs établissements publics,

- demande à la Direction Départementale des Finances Publiques de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour répondre aux graves difficultés rencontrées par les usagers dans les meilleurs délais.

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte la présente motion.

